



AVIS CONSEIL GENERAL

SÉANCE DU 17.11.2021

Réuni en séance le 17 novembre 2021, en présence de 49 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve à l'unanimité le Règlement sur la Taxe de Promotion Touristique (TPT).
2. Il approuve à l'unanimité le Règlement du Conseil général.
3. Il approuve à l'unanimité les décisions fiscales suivantes pour l'exercice 2022 (identiques à l'année 2021) :
 1. Coefficient d'impôts : 1.0
 2. Indexation : 170%

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 20 janvier 2022.

Fait à Val de Bagnes, le 19 novembre 2021

Le Conseil général